

Petit catéchisme de la communion dans la main

Publié le 23 avril 2021
Abbé Daniele di Sorco
19 minutes

En ces mois, les autorités de l'Eglise « conciliaire » s'appuient sur l'épidémie de Covid-19 pour encourager ou imposer la pratique de recevoir la Sainte Eucharistie dans la main. En sens contraire, beaucoup de publications se diffusent qui prétendent prouver que la communion a toujours été reçue sur la langue, même dans les premiers siècles de l'Eglise. Que faut-il en penser ? Sur internet on trouve beaucoup de documents qui, tout en défendant la communion sur la langue, le font en s'appuyant sur des arguments fallacieux. Il est donc nécessaire d'examiner la question en profondeur, sans pour autant abandonner le style simple d'un catéchisme. C'est pourquoi nous avons décidé de n'insérer dans le texte que les conclusions principales, en reléguant tout l'appareil critique des preuves dans les notes finales.

1. Qu'est-ce que la communion dans la main aujourd'hui ?

- La communion dans la main est une pratique de la liturgie romaine réformée après le Concile Vatican II. Le prêtre (ou un autre ministre de l'Eucharistie, qui dans la nouvelle liturgie, peut aussi être un laïc) dépose l'hostie sur la paume de la main gauche du fidèle, qui ensuite la prend de la main droite et la porte à la bouche.

2. Quand cette pratique a-t-elle été introduite ?

- La pratique actuelle de la communion dans la main a été introduite officiellement le 29 mai 1969 par l'Instruction *Memoriale Domini* de la Sacrée Congrégation pour le Culte Divin. Ce document, tout en exprimant une préférence pour la communion sur la langue, confie aux Conférences Episcopales, après avoir consulté le Vatican, le pouvoir d'autoriser la communion dans la main.

3. S'agit-il d'une simple tolérance ou d'une véritable autorisation ?

- Certains auteurs, s'appuyant sur la lettre de l'Instruction *Memoriale Domini*, voient dans la communion dans la main un mal que le Vatican aurait toléré uniquement à cause des circonstances. En effet, dans certains pays (surtout la Belgique, la Hollande, la France et l'Allemagne) la communion dans la main avait déjà été introduite abusivement. Plutôt que de laisser la porte ouverte à une expérimentation anarchique, le Vatican aurait préféré l'accepter et la réglementer. Cette interprétation bienveillante est cependant contredite par les faits. En effet, si ce n'avait été qu'une simple tolérance, le Vatican aurait dû décourager la communion dans la main dans les pays où celle-ci n'était pas diffusée. Or, c'est le contraire qui est arrivé. Par exemple, la communion dans la main a été autorisée en Italie en 1989, en Argentine en 1996, en Pologne en 2005. D'ailleurs, Mgr Annibale Bugnini, secrétaire de la Congrégation pour le Culte Divin, a bien précisé les intentions du Vatican dans un article publié le 15 mai 1973 sur l'*Osservatore Romano* et revu par Paul VI lui-même : ne pas mortifier « un nombre important d'évêques, qui se réfèrent à un usage [la communion dans la main] *égale-ment valable* dans l'histoire de l'Eglise et qui, dans certaines circonstances, peut s'avérer *utile* même aujourd'hui ». Or, « valable » et « utile » se disent non pas d'un mal qu'on tolère, mais d'un bien qu'on autorise. La conclusion s'impose : non pas simple tolérance, mais véritable autorisation, quoique restreinte.

4. La communion dans la main a-t-elle été pratiquée autrefois dans l'histoire de l'Eglise ?

- Oui, la communion dans la main a été pratiquée autrefois dans l'histoire de l'Eglise. Comme nous le verrons, elle a même été la façon la plus commune de recevoir l'Eucharistie dans les premiers siècles. Toutefois, dans l'Eglise ancienne, la communion dans la main se faisait d'une façon très différente par rapport à aujourd'hui. De plus, le passage de la communion dans la main à la communion

sur la langue a été général et se fonde sur des raisons décisives, de sorte qu'il n'y a aucun motif valable de revenir en arrière.

5. Comment savez-vous que, dans les premiers siècles de l'Eglise, la communion était reçue normalement dans la main ?

- Nous savons que, dans les premiers siècles de l'Eglise, la communion était reçue normalement dans la main, grâce au témoignage de plusieurs Pères et écrivains ecclésiastiques. Par exemple, Saint Cyrille de Jérusalem (313-387) écrit : « Quand tu t'approches de la Sainte Table, ne t'avance pas les paumes des mains étendues ni les doigts disjoints, mais fais de ta main gauche un trône pour ta main droite, puisque celle-ci doit recevoir le Roi, et dans le creux de ta main reçois le corps du Christ, disant : "Amen" ». Ce texte est extrait de sa cinquième *Catéchèse mystagogique*, qui remonte à l'an 348. En Occident, Tertullien (155-230), le pape Saint Corneille (180-253), une inscription du début du IIIe siècle, Saint Cyprien de Carthage (210-258) et Saint Augustin (354-430) attestent le même usage. « Les anciens témoignages, écrits ou archéologiques, sont unanimes sur ce point ».

6. N'y a-t-il pas des auteurs qui, à la même époque, parlent de la communion sur la langue ?

- On a produit les noms de Saint Basile (329-379), du pape Saint Léon Ier (390-461) et du pape Saint Grégoire le Grand (540-604). Leurs témoignages, cependant, ne semblent pas contredire la pratique générale de la communion dans la main.

7. Le rite de la communion dans la main dans les premiers siècles était-il le même qu'aujourd'hui ?

- Non, le rite de la communion dans la main dans les premiers siècles n'était pas le même qu'aujourd'hui. Anciennement, les laïcs devaient se laver les mains juste avant de communier. De plus les femmes, au moins en Gaule, ne pouvaient toucher l'hostie que la main recouverte d'un petit linge blanc. On faisait très attention à ce qu'aucun fragment ne tombât par terre, chose qui était d'autant plus facile qu'à l'époque, le pain eucharistique était levé. Saint Cyrille de Jérusalem (cf. n. 5) dit explicitement : « Prends garde d'en rien laisser tomber, car ce qui t'échapperait serait comme quelque chose de tes propres membres qui se perdrait ». Autant de dispositions qui ne sont plus prévues par le nouveau rite de la communion dans la main.

8. Quand est-on passé de la communion dans la main à la communion sur la langue ?

- On est passé de la communion dans la main à la communion sur la langue au cours du IXe siècle. Il est possible que cet usage ait commencé un peu avant, mais les témoignages que nous possédons ne sont pas décisifs et ne concernent probablement que des cas particuliers, comme la communion aux malades.

9. Pourquoi a-t-on remplacé la communion dans la main par la communion sur la langue ?

- *Premièrement*, parce que, plus ou moins à la même époque, en Occident, on a commencé à utiliser pour l'Eucharistie du pain azyme, c'est-à-dire sans levain. Or si d'un côté ce pain, il est plus facile à manipuler et colle aisément à la langue, de l'autre côté il est susceptible de produire plus de fragments. A cela il faut ajouter que la ferveur des origines avait diminué et que le christianisme était devenu une religion de masse : c'est entre le Ve et le IXe siècle que l'Eglise « généralise l'admission des enfants au baptême, leur persévérance ne suscitant plus aucune inquiétude ». Le risque de dispersion des fragments était donc accru. C'est pourquoi l'Eglise, aussi bien en Occident qu'en Orient, est passée assez rapidement à la pratique de la communion sur la langue, qui évitait ce danger.

- *Deuxièmement* parce qu'au cours du IXe siècle, on assiste à une augmentation du respect et de la vénération à l'égard du Saint Sacrement. Ce phénomène est aussi témoigné par l'introduction, un peu plus tard, de la coutume de recevoir la communion à genoux. Or, la communion sur la langue s'inscrit dans ce mouvement de ferveur eucharistique. Elle est censée exprimer de façon plus directe et plus explicite le mystère de la présence réelle, que les fidèles reçoivent par la main du prêtre ou du diacre, seuls ministres de ce sacrement.

10. Puisque l'Eglise autorisait la communion dans la main jusqu'au IXe siècle, ne serait-il pas légitime de revenir aujourd'hui à cet usage ?

- Non, et cela pour deux raisons. *Premièrement*, parce que ce serait faire de l'*archéologisme*.

L'archéologisme est l'attitude de « celui qui voudrait revenir aux antiques rites et coutumes, en rejetant les normes introduites *sous l'action de la Providence*, à raison du changement des circonstances ». Ce sont les paroles de Pie XII dans son encyclique *Mediator Dei* (20 novembre 1947). Le pape condamne cette mentalité, en la comparant à celle de quelqu'un qui voudrait revenir aux formules des premiers Conciles, en écartant les expressions plus récentes de la doctrine catholique. « Un usage ancien – précise le pape – ne doit pas être considéré, *à raison de son seul parfum d'antiquité*, comme plus convenable et meilleur, soit en lui-même, soit quant à ses effets et aux conditions nouvelles des temps et des choses. Les rites liturgiques plus récents, eux aussi, sont dignes d'être honorés et observés, puisqu'ils sont nés *sous l'inspiration de l'Esprit-Saint*, qui assiste l'Église à toutes les époques jusqu'à la consommation des siècles ; et ils font partie du trésor dont se sert l'insigne Épouse du Christ pour provoquer et procurer la sainteté des hommes ».

– *Deuxièmement*, parce que le passage d'un rite qui exprime davantage le respect à l'égard de l'Eucharistie à un rite qui l'exprime moins affaiblit la foi dans la présence réelle et ouvre la porte aux abus et aux sacrilèges dus à la dispersion des fragments et au vol d'hosties. L'expérience quotidienne de la liturgie postconciliaire ne le montre que trop bien. Pour ne prendre qu'un seul exemple, en 1994 aux Etats-Unis seulement 30% des catholiques âgés de moins de 45 ans croyaient à la présence réelle.

11. Ne serait-il pas possible d'accorder la communion dans la main au moins dans des circonstances très particulières, comme dans le cas d'une épidémie ?

– Il faut d'abord affirmer qu'il n'existe aucune preuve scientifique qui démontre que la communion sur la langue expose à la contamination plus que la communion dans la main. Même si c'était le cas, il ne serait pas pour autant légitime de distribuer la communion dans la main. Les raisons que nous avons exposées au n° 10 l'emportent sur toute considération sanitaire, car éviter la dispersion des fragments, les sacrilèges, le danger d'affaiblir la foi dans la présence réelle est un bien plus grand que la santé du corps. Seulement au cas où il serait scientifiquement démontré que la communion sur la langue augmente considérablement le risque de contamination d'une maladie *très grave*, l'autorité ecclésiastique pourrait envisager une solution alternative, sans jamais permettre, cependant, l'usage de la communion dans la main.

Abbé Daniele di Sorco

Source : [L'Hermine n°61](#)

Notes de bas de page

1. *Présentation générale du Missel romain*, nn. 98 et 100. [↩]
2. Traduction française, commentaire et histoire du document : cf. *La communion sur la main*, supplément à « Itinéraires », n. 163, mai 1972. [↩]
3. Cf. « Sì sì, no no », 30 nov. 1989, p. 3. [↩]
4. Bien que la plupart des savants pensent que l'auteur des *Catéchèses mystagogiques* est Saint Cyrille, certains préfèrent les attribuer à son successeur sur le siège de Jérusalem, Jean († 417). Récemment sur des sites internet on a prétendu que, l'orthodoxie de celui-ci étant suspecte, le rite de communion sur la main qu'il décrit serait une innovation de son cru. Certes, Jean de Jérusalem a eu des sympathies pour Origène et a protégé Pélage, mais il est pour le moins douteux qu'il ait adhéré aux doctrines hérétiques de ceux-ci. D'ailleurs, aucune des erreurs que ses contemporains lui attribuent ne concerne l'Eucharistie. Par conséquent, même si l'on tient que l'auteur des *Catéchèses mystagogiques* est Jean, rien ne prouve que le rite de recevoir la communion sur la main ait été introduit par lui en opposition avec la pratique liturgique commune. Un tel changement n'aurait pas manqué de susciter les critiques de ses adversaires, spécialement de ceux, comme Saint Jérôme, qui se sont opposés à lui dans la controverse origéniste. On a fait remarquer que, dans le rite de communion décrit dans la cinquième *Catéchèse mystagogique*, il est question d'une pratique bizarre. Ce serait la preuve que ce texte n'exprime pas la pratique normale de l'Eglise. Voici le passage en question : « Après avoir prudemment sanctifié tes yeux par le contact du Corps sacré, mange-le ». L'argument ne vaut cependant pas grand-chose, car cette coutume, pour étrange qu'elle puisse apparaître, est mentionnée aussi par Saint Clément

- d'Alexandrie (150-215) et par Aphraate de Syrie (280-345). Cf. M. RIGHETTI, *Manuale di storia liturgica*, vol. III, Milan, Ancora, 1949, p. 423 ; J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. III, Paris, Aubier, 1958, p. 312, note 35. – Sur toute cette question, cf. J. QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Eglise*, tr. fr., t. III, Paris, Cerf, 1963, pp. 512-517 ; B. ALTANER, *Patrologia*, tr. it, Turin, Marietti, 1981, pp. 321-322 ; A. FLICHE-V. MARTIN (dir.), *Histoire de l'Eglise*, t. IV, Paris, Bloud et Gay, 1937, pp. 31-46 et 94-98. [↩]
5. « [...] en gémissant de voir un chrétien [...] *approcher du corps de notre Seigneur des mains* qui donnent des corps aux démons » (*De idolatria*, VII). Tertullien parle ici des faiseurs d'idoles qui deviennent chrétiens sans abandonner leur métier. [↩]
 6. « En effet, lorsque [l'hérétique Novat] a fait les offrandes eucharistiques et qu'il en distribue la part à chacun et qu'il la lui remet, il oblige les malheureux à jurer au lieu de rendre grâces ; *il prend dans ses deux mains celles de celui qui a reçu sa part*, et il ne les lâche pas avant qu'ils n'aient prêté serment en ces termes – je me sers de ses paroles – : “Jure-moi, sur le sang et le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ne m'abandonner jamais et de ne pas retourner à Corneille”. *Et le malheureux ne peut goûter* [le Saint Sacrement] *s'il ne s'est auparavant maudit lui-même*, et au lieu de dire “Amen”, en recevant ce pain, il dit : “Je ne retournerai pas à Corneille” » (dans EUSÈBE, *Historia ecclesiastica*, VI, 43, 18). [↩]
 7. Il s'agit de l'inscription de Pretorius, écrite en grec et retrouvée en 1839 dans un ancien cimetière d'Autun. On y lit : « Reçois ce mets doux comme le miel du Sauveur des saints, mange avec délices *tenant l'Ichthys dans tes mains* ». *Ichthys* est un mot grec qui signifie « poisson », mais qui était utilisé par les chrétiens comme l'acronyme de « Jésus Christ Fils de Dieu Sauveur ». Cf. H. LECLERCQ, *Autun (archéologie)*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. I/2, Paris, Letouzey et Ané, 1907, col. 3194-3198. [↩]
 8. « Un chrétien, sortant des sacrifices idolâtriques, se présente à l'autel du Seigneur ; il ose, avec les autres, recevoir l'Eucharistie ; *mais il ne peut la porter à sa bouche ; en ouvrant ses mains il n'y trouve que de la cendre* » (*De lapsis*, 26). [↩]
 9. « Mais alors, pourquoi donc s'approchait-il pour faire son offrande au Seigneur ? Pourquoi les assistants recevaient-ils *sur les mains jointes* ce qu'il avait offert malgré ses vices et ses souillures ? » (*Contra epistolam Parmeniani*, II, 7, 13). [↩]
 10. M. RIGHETTI, *Manuale di storia liturgica*, vol. III, Milan, Ancora, 1949, p. 422. [↩]
 11. Le passage de Saint Basile invoqué en faveur de la communion sur la langue est le suivant : « Ce n'est pas grave si, en dehors des temps de persécution, en l'absence d'un prêtre ou d'un diacre, quelqu'un se voit obligé à communier de ses propres mains » (*Epist.* 93). Ces paroles ne font qu'attester l'usage, encore vivant à l'époque, de se communier soi-même lorsque le ministre sacré faisait défaut. Elles ne suggèrent aucunement que, quand le prêtre ou le diacre étaient là, la communion était donnée sur la langue. La suite de la lettre affirme carrément le contraire : « Même à l'église, lorsque le prêtre donne à chacun sa part, celui qui la reçoit la tient en ayant un pouvoir complet sur elle, et c'est ainsi qu'il la porte à la bouche *de sa propre main* ». – Saint Léon se borne à dire : « ce que nous croyons par la foi, nous le recevons par la bouche » (*De ieiunio septimi mensis*, 3). Qui ne voit pas la faiblesse de l'argument ? Même dans le rite actuel de la Messe le célébrant dit : « Que nous gardions dans un esprit pur, Seigneur, ce que nous avons reçu par la bouche ». Et pourtant il a touché le Saint Sacrement de ses mains ! – Le texte de Saint Grégoire est, par contre, plus pertinent. Il parle d'un miracle accompli par le pape Saint Agapet Ier (535-536). On lui présenta un homme à la fois boiteux et muet. Après avoir célébré la Messe, le pape « quitta l'autel, prit la main du boiteux, puis, à la vue de tous les assistants, il le souleva de terre et le fit tenir debout sur ses jambes. Ensuite *il mit dans sa bouche le corps du Seigneur*, et sa langue, muette depuis si longtemps, se délia, prête à articuler des paroles » (*Dialogi*, III, 3). Cet épisode est cependant trop spécial pour témoigner d'une pratique commune. Puisque le boiteux n'arrivait pas à tenir debout, il eût été impossible de lui donner la communion sur la main. La seule solution était de la mettre directement dans sa bouche. Tel devait être l'usage habituel pour les malades. Mais rien ne prouve qu'il en fût de même pour les bien-

- portants. – Plus de deux siècles et demi après, Jean Diacre (825–880) affirme que Saint Grégoire refusa la communion à une dame romaine à cause de son attitude irrévérencieuse « en ôtant la main *de sa bouche* » (*Vita S. Gregorii*, II, 41). Mais la formule employée pour donner la communion, qui ne remonte pas avant le IX^e siècle, montre que l’auteur a probablement projeté à l’époque de Saint Grégoire les usages liturgiques de son temps. Certains pensent même que tout le récit est légendaire. Cf. J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. II, Paris, Aubier, 1952, p. 305, note 2. [↩]
12. Cf. J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. III, Paris, Aubier, 1958, p. 313, où l’on mentionne, en note (n. 43), les témoignages de Saint Athanase (295–373), Saint Jean Chrysostome († 407) et Saint Césaire d’Arles (470–543). [↩]
 13. Cf. J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. III, Paris, Aubier, 1958, p. 313, où l’on mentionne, en note (n. 47), les témoignages de Saint Césaire d’Arles (470–543) et du synode d’Auxerre (578 ou 585). [↩]
 14. *Catéchèses mystagogiques*, V, 21. – C’est l’enseignement commun des Pères de l’Eglise. Pour des références précises cf. A. SCHNEIDER, *Dominus est*, Perpignan, Artège, 2008, II, ch. IV. [↩]
 15. En relatant la vie de Saint Cædmon, frère lai (actif entre 657 e 684), Saint Bède le Vénérable (673–735) parle de la communion sur la main comme d’une pratique encore normale à son époque : « Il dit [Saint Cædmon] : “Apportez-moi l’Eucharistie”. Après l’avoir reçue *sur sa main*, il interrogea les présents s’ils étaient tous en paix avec lui [...]. – Les premières attestations sûres d’un usage généralisé de la communion sur la langue remontent aux premières décennies du IX^e siècle. « Un synode de Cordoue (839) condamne la secte des Cassianistes qui refusaient d’admettre que l’Eucharistie fût mise sur les lèvres des communians » (J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. III, Paris, Aubier, 1958, p. 314, note 52). A Rouen un concile célébré vers 878 établit que le prêtre « doit distribuer l’Eucharistie aux laïcs et aux femmes, non pas sur la main, mais seulement sur les lèvres » (cf. *ibid.*, texte). [↩]
 16. Cf. J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. III, Paris, Aubier, 1958, p. 314, note 51. – On allègue en sens contraire le canon 2 d’un concile célébré, dit-on, à Rouen vers 650 (texte dans G. D. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova amplissima collectio*, t. X, Florence, Zatta, 1764, col. 1199–1200 ; cf. col. 1204–1206). Cependant la datation est très douteuse et la plupart des savants récents pensent que l’assemblée en question n’eut lieu qu’au IX^e siècle. Cf. M. AUGÉ, *A proposito della comunione sulla mano*, dans « *Ecclesia orans* » 8 (1991) 293–304. [↩]
 17. Cf. J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. II, Paris, Aubier, 1952, p. 306–307. [↩]
 18. R. BÉRAUDY, *L’initiation chrétienne*, dans A.-G. MARTIMORT (dir.), *L’Eglise en prière*, Tournai, Desclée et Cie, 1961, p. 594. [↩]
 19. Telle est aussi la pensée de J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. III, Paris, Aubier, 1958, p. 315. [↩]
 20. Cf. M. RIGHETTI, *Manuale di storia liturgica*, vol. III, Milan, Ancora, 1949, p. 425 ; J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. III, Paris, Aubier, 1958, p. 308–309. [↩]
 21. On ne saurait confondre l’archéologisme avec l’attachement à la tradition. L’archéologue refuse le développement *homogène* de la doctrine et de la liturgie catholique, c’est-à-dire le processus par lequel la foi et le culte, tout en restant les mêmes dans leur substance, sont exprimés de façon toujours plus claire, explicite, définie. En revanche, celui qui est attaché à la tradition refuse le développement *non homogène* de la doctrine et du culte, développement par lequel on modifie la foi et le culte dans leur substance ou bien on les fait passer du plus clair au moins clair, du plus explicite ou moins explicite, du plus défini au moins défini : c’est le cas des doctrines et de la liturgie de Vatican II. [↩]
 22. K.C. JONES, *Index of Leading Catholic Indicators, Roman Catholic Books*, 2003. [↩]